

	Arrêté intercommunal De circulation interdisant les plus de 3,5 tonnes rue des Taubayes	N° : 044-24 Affiché le : 21.06/2024
---	--	---

Le Maire de la Commune de FEYTIAT,

Le Maire de la Commune LE VIGEN,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-1, L2212-2, L2213-6,

Vu le Code de la Route articles R.411-8 et R.411-25,

Vu le Code Pénal article R 610-5,

Vu l'Arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'exiguïté et les constituants de la chaussée rue des Taubayes entre la RD 704 et le rond-point de l'échangeur 37 de l'autoroute A20.

Considérant que pour des raisons de sécurité il y a lieu de limiter le tonnage de tous véhicules dont le poids excède 3,5 tonnes.

ARRETE

ARTICLE 1: l'arrêté municipal de la commune de Feytiat en date du 25 mai 1982 est abrogé.

ARTICLE 2: La circulation de tous les véhicules dont le poids excède 3,5 tonnes est interdite à l'exclusion de ceux ayant pour objet la desserte des riverains, des véhicules de ramassage scolaires et ceux de secours.

ARTICLE 3: La signalisation réglementaire sera conforme aux dispositions des arrêtés interministériels des 16 février 1988, 21 juin 1991 et du 6 novembre 1992. Elle sera mise en place par la Communauté urbaine de Limoges Métropole.

ARTICLE 4: Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté sera poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée pour exécution chacun en ce qui le concerne à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,
- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune de Feytiat ;
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Commune ~~LE~~ Vigen;
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la Commune de Feytiat;
- Monsieur le Responsable du Centre Technique Municipale de la Commune de Feytiat;
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale de la Commune de Feytiat.

Fait à FEYTIAT, le 19 juin 2024

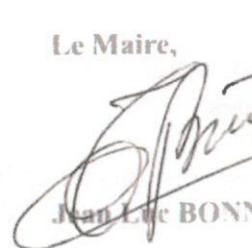
LE VIGEN, le 25 juin 2024

Le Maire,



Gaston CHASSAIN

Le Maire,



Jean-Luc BONNET